

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°2024.00080

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE POUR SIÉGER AU SEIN DU SIMA COISE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 02 février 2024

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 77

Nombre de pouvoirs : 28

Nombre de voix : 105

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Bruno CHANGEAT, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIÉRI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Philippe PORCHEROT,

RECU EN PREFECTURE

Le 15 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240208-D20240008010

Date de mise en ligne : 15 février 2024

M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,
M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Bruno CHANGEAT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jacques PHROMMALA,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Henri BOUTHEON, M. Philippe DENIS, Mme Véronique FALZONE,
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Yves LECOCQ,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Evelyne ORIOL, Mme Djida OUCHAOUA,
Mme Christel PFISTER, Mme Clémence QUELENNEC, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2024

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE POUR SIEGER AU SEIN DU SIMA COISE

Suite à l'approbation des nouveaux statuts du SIMA COISE, par délibération du 14/09/23, il convient de procéder à la désignation des représentants de Saint-Etienne Métropole selon les nouvelles modalités.

En effet, auparavant Saint-Etienne Métropole était représentée par 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants au titre de la compétence contrat de rivière et 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour la compétence assainissement non collectif.

Désormais, les nouveaux statuts prévoient que Saint-Etienne Métropole soit représentée par 4 représentants titulaires et 2 représentants suppléants à la fois au titre de la compétence contrat de rivière et au titre de l'assainissement non collectif.

L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'assemblée peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation. Si une seule candidature est déposée, la nomination prend effet immédiatement.

L'assemblée a décidé à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Pour siéger au sein du SIMA COISE, Madame la Première Vice-Présidente donne lecture des candidatures déposées par Messieurs Philippe DENIS, Guy FRANCON, Pascal GONON, et Julien LUYA en tant que représentants titulaires de Saint-Etienne Métropole, et des candidatures de Messieurs Michel GANDHILON et André CHARBONNIER en tant que représentants suppléants.

Madame la Première Vice-Présidente demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures et constate qu'il n'y en a pas d'autres.

Le Conseil Métropolitain désigne à l'unanimité :

- **Messieurs Philippe DENIS, Guy FRANCON, Pascal GONON, et Julien LUYA en tant que représentants titulaires de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du SIMA COISE ;**

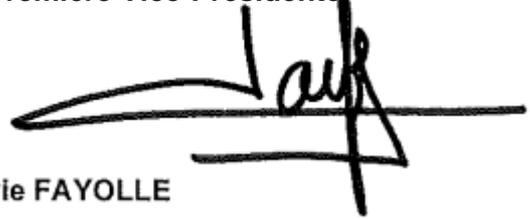
- Messieurs Michel GANDHILON et André CHARBONNIER en tant que représentants suppléants de Saint-Etienne Métropole pour siéger au sein du SIMA COISE.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

La Première Vice-Présidente



Sylvie FAYOLLE